



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

JOURNEE DE CONCERTATION SAGE ADOUR AVAL

COMPTE RENDU DE L'ATELIER « MILIEUX NATURELS » MERCREDI 14 MARS 2018

Date : mercredi 14 mars 2018

Lieu : Sainte-Marie-de-Gosse

Personnes présentes : cf. liste d'émargement jointe

Support de présentation : cf. diaporama joint

Animation : Yves Lahoun (élu l'Institution Adour et président de la CLE du SAGE Adour aval) et François-Xavier Cuende (Institution Adour).

Les principaux thèmes abordés lors de cet atelier sont la gestion des cours d'eau, les zones humides, les barthes de l'Adour, la continuité écologique, la biodiversité et les espèces invasives.

Cet atelier représente un premier temps de discussion sur le contenu possible des documents finaux du SAGE (PAGD et règlement). Ainsi, les objectifs de l'atelier sont :

- de partager des éléments d'enjeux, de tendances, etc. ;
- de recueillir les idées et connaître les besoins du territoire pour des dispositions à prévoir au sein du SAGE ;
- de préfigurer le contenu des documents finaux du SAGE.

Le support de présentation qui a servi à engager et alimenter les discussions est disponible en fin de document. Ci-après sont restitués les échanges qui se sont tenus lors de l'atelier.

➤ Les rivières et les zones humides

Zones humides

L'étude menée dans le cadre de l'élaboration du SAGE sur l'inventaire des zones humides est évoquée : aux 1740 ha à prospector initialement prévus, s'ajoutent, cette année 2018, 500 ha complémentaires. Ces zones sont souvent de faibles surfaces très éparpillées.

Un travail de concertation et de priorisation sera fait cet automne.

Il est également précisé que les données préexistantes ont été capitalisées au sein de 2 bases de données : « ZH effectives » (ZHE) lorsque la donnée constituait une ZHE au sens réglementaire (arrêté de juin 2008) ou « ZH probables » (ZHP) lorsque la donnée ne pouvait pas être retenue en tant que ZHE mais constituait tout de même un premier niveau d'information sur la potentialité de présence de ZH sur un secteur.

Dans le cadre de dossiers règlementaires préalables à la réalisation de projets d'aménagement, des bureaux d'études sont missionnés pour recenser les éventuelles ZH présentes sur la zone. L'intérêt de capitaliser ces données à l'avenir dans nos BDD est mis en avant.

Il semble utile de prévoir dans les dispositions du SAGE de continuer à améliorer la connaissance sur les ZH en capitalisant de la donnée produite sur le territoire (études naturalistes volontaires, inventaires obligatoires dans le cadre de dossiers règlementaires, etc.) ou éventuellement, si la CLE le souhaite, en acquérant encore de la donnée dans le cadre du SAGE, de manière priorisée (secteurs ou ZH prioritaires par exemple).

La réalisation d'inventaires complémentaires peut aussi être envisagée par de l'incitation vers les acteurs locaux pour mener des inventaires ; dans ce cas, il sera utile d'inciter à suivre un CCTP type uniformisé à l'échelle du SAGE pour intégrer notamment des éléments pertinents sur la structuration des BDD (à noter qu'un CCTP établi par l'Agence de l'eau Adour-Garonne est obligatoire pour pouvoir bénéficier des aides de l'Agence ; ceci facilite l'utilisation d'un CCTP commun).

Le souhait d'établir une base de données vivante et qui sera mise à jour sur le long terme est largement partagé par les participants à l'atelier.

L'impact de l'urbanisation sur la destruction ou la dégradation des ZH est mis en évidence. La prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme ressort donc comme un point essentiel. Ce sujet est souvent peu traité dans les documents d'urbanisme par manque de connaissances préalables.

Le SAGE, dans son PAGD et son règlement, peut prévoir des dispositions ou règles fortes sur le sujet des ZH ; étant opposable aux documents d'urbanisme, il représente donc l'opportunité d'améliorer la prise en compte des ZH dans ces documents. Il est proposé d'avoir de l'ambition dans le SAGE sur ce thème, sans quoi la tendance à la disparition des ZH, notamment du fait de l'urbanisation croissante, se poursuivra.

L'étude conduite dans le cadre du SAGE apportera beaucoup de connaissances sur l'existence, les fonctions, la priorisation, etc. des ZH du territoire. Il en ressortira de nombreux messages à faire passer aux acteurs de l'aménagement. L'ensemble des données (ZHE mais aussi ZHP ou zones de probabilité de présence de ZH) devra être revalorisé et diffusé sur le territoire. De plus, il est précisé, comme dit précédemment, qu'il sera utile de continuer à capitaliser les données produites par les acteurs locaux. La diffusion de données devra s'accompagner d'un travail de sensibilisation sur les ZH, leurs fonctions, leurs intérêts, etc.

L'impact de certaines pratiques agricoles sur les zones humides est aussi rapidement évoqué.

Cours d'eau

La fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-Atlantiques souligne son souhait de travailler de plus près avec les gestionnaires actuels ou futurs des cours d'eau pour leur apporter leurs informations et leur aide, et notamment sur le territoire du SAGE Adour aval. Il est précisé qu'un chargé d'études au sein de la fédération est dédié à la thématique de la continuité écologique.

Il est donc proposé que soit inscrit dans le SAGE le besoin de travail partenarial et collaboratif, ainsi que le besoin de transversalité et de mutualisation de données, entre différents acteurs (syndicats de rivière, fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique, acteurs locaux...) pour favoriser une gestion durable des rivières.

Il est précisé que les cours d'eau des Barthes doivent aussi être gérés de manière raisonnée.

De manière plus générale, l'indispensable collaboration inter-SAGE est évoquée pour ce secteur Adour aval sous l'influence d'un grand bassin versant, et ce sur toutes les thématiques liées à l'eau ou aux milieux aquatiques. De même, un travail inter-SAGE doit être envisagé avec le SAGE côtiers basques même s'il ne fait pas partie du bassin de l'Adour, pour garder le souci d'harmoniser les démarches, les données, les discours, afin que la déclinaison des SAGE dans les documents



d'urbanisme notamment (qui sont souvent situés sur plusieurs bassins versants donc possiblement plusieurs SAGE) soit le plus homogène possible.

➤ Les barthes de l'Adour

Conciliation et maintien des usages

La conciliation des usages et la gestion des niveaux d'eau dans les Barthes sont mis en évidence notamment avec l'interrogation de l'impact possible sur la progression de la jussie. La capacité d'intervention sur la jussie dans les Barthes est à réfléchir ; il semble qu'il y aura clairement des secteurs où il sera inutile d'intervenir, les actions curatives étant coûteuses, peu ou pas aidées financièrement, pour une efficacité limitée.

Dans le cadre de l'étude portée par l'Institution Adour pour le rétablissement de la continuité écologique entre l'Adour et des barthes sur 4 sites pilotes dans les Landes, la question de la gestion des niveaux d'eau a été essentielle. L'enjeu de cette étude est la continuité écologique mais on peut rebondir sur d'autres sujets comme celui de la gestion des espèces invasives ; les acteurs locaux sont mobilisés.

L'activité d'élevage dans les Barthes est dépendante, pour sa rentabilité économique, des mesures agro-environnementales (MAE). Sans ces aides, l'activité ne peut pas se maintenir ; elles doivent donc être pérennisées mais les incertitudes concernant les MAE à l'avenir posent question.

Il est précisé que les Barthes ont été déboisées il y a quelques décennies dans le but d'être cultivées mais que cette situation n'est plus rentable. Il faudrait envisager d'aider les agriculteurs à évoluer vers d'autres activités.

Il s'agirait donc de réfléchir (même au-delà du SAGE si l'on sort de son champ d'intervention) à de nouvelles filières qui permettraient de maintenir l'activité agricole sans dépendance à des aides.

Le constat est partagé que, globalement, les Barthes dans les Pyrénées Atlantiques sont très dégradées. Au niveau piscicole, ces Barthes sont très pauvres (anguilles et espèces invasives recensées). De plus, les règles existantes concernant la gestion des cours d'eau (en particulier celles découlant de la distinction entre « cours d'eau et « fossés ») ne sont souvent pas appliquées dans les Barthes de l'Adour.

L'activité plus traditionnelle de polyculture-élevage a été progressivement abandonnée afin de cultiver le maïs notamment ; pour cela les Barthes ont été fortement drainées, mais cette pratique présente des limites et est difficile à maintenir partout.

Il est donc souhaitable de reconquérir les milieux et la biodiversité dans les secteurs où c'est encore réaliste de le faire, et d'envisager de mettre en place d'autres pratiques et méthodes de gestion des Barthes, plus faciles à mettre en œuvre et répondant aux multiples enjeux, y compris naturels, de ces sites.

Cependant, le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer. L'activité sur ce secteur n'est plus attrayante ; à cela s'ajoutent des difficultés de gestion telles que celle de la jussie par exemple. Cette déprise agricole risque de conduire à la fermeture des milieux dans les Barthes.

D'un point de vue économique, pour l'activité agricole, cette situation est regrettable. D'un point de vue écologique cependant, la situation ne doit pas être considérée nécessairement comme problématique. Le milieu évoluera et la biodiversité s'adaptera ; seule se pose dans ce cas la question de l'acceptabilité locale.

Les Barthes, dans leurs multiples fonctionnalités, représentent également des zones naturelles d'expansion de crues à préserver. Cependant, il y a aussi des habitants et des biens à protéger.

Entité et identité barthaise

Le SAGE est un des seuls outils qui pourrait donner une lecture à une échelle élargie du territoire « Barthes », de cette entité paysagère, écologique, économique, etc. qui est remarquable. Une identité barthaise existe et est affirmée par ses habitants ; elle est tout de même moins marquée aujourd'hui du fait de l'installation de nouveaux habitants.



Il est donc souhaitable de la faire ressortir comme une entité d'intérêt majeur à l'échelle régionale (comme cela a pu se faire avec la trame vert et bleue) dans son unité et avec toutes ses diversités. Il s'agirait de structurer cela de manière commune et multi partenariale. La question de l'outil pertinent se pose, mais le SAGE doit a minima avoir un chapitre dédié dans son diagnostic et dans son PAGD. Ceci doit même s'envisager à une échelle élargie dans une démarche inter-SAGE avec l'Adour amont.

Espèces invasives

La problématique de la jussie est évoquée. Tant que la jussie est canalisée aux canaux et fossés, elle est gérée assez facilement par le monde agricole. Lorsque la jussie envahit les prairies, cela devient un problème plus compliqué à gérer.

Un retour d'expérience est présenté par la MIFEN : la gestion de cette espèce est possible lorsque l'on gère des zones précises (corridors, zones tampon, canaux...), mais la difficulté réside dans la gestion de grandes surfaces. Les actions doivent être envisagées dans un objectif non pas d'éradiquer l'espèce mais plutôt de la contenir, et ce au regard d'un objectif, d'une fonctionnalité à maintenir, d'un enjeu local particulier, etc.

La démarche engagée par l'Institution Adour, dans le cadre d'un travail inter-SAGE, sur les plantes exotiques envahissantes est évoquée. Il est précisé que cette démarche n'est pas dans l'immédiat élargie à des espèces animales. Sur ce point, des syndicats font de la gestion localement. Cela pourrait faire l'objet d'une disposition du SAGE si souhaité par la CLE.

➤ La continuité écologique

Sur ce sujet, la réglementation est parfois difficile à appliquer et les coûts élevés des projets rendent les propriétaires réticents à réaliser les aménagements, malgré les aides publiques auxquelles les travaux sont éligibles.

Dans le cadre du bilan à mi-parcours du plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) du bassin de l'Adour et des cours d'eau côtiers 2015-2019, il a été établi que la restauration de la continuité écologique a fait l'objet d'efforts très conséquents ces dernières années : les opérations liées aux poissons migrateurs ont représenté sur la période 2013-2017, plus de 46 millions d'euros (contre environ 11 millions d'euros sur 2002-2007 et 2018-2012) dont 80% ont été consacrés à la restauration de la continuité écologique (contre 50% précédemment).

L'action de la ville d'Anglet est évoquée : une gestion automatisée a été mise en place sur la vanne conduisant aux lagunes du parc Izadia, pour faire entrer à marée haute l'eau salée et donc les espèces estuariennes exclusivement. Cette opération a été financée par un contrat Natura 2000. L'AFB (ex ONEMA) suit les populations piscicoles, les anguilles notamment, sur le site.

La question est posée sur la possibilité du SAGE pour inciter à restaurer la continuité écologique sur les axes sur lesquels des obstacles perturbant la continuité sont recensés, et notamment pour inciter à des opérations coordonnées, car la restauration d'un seul ouvrage représente peu d'avantages.

Il est précisé que l'Institution Adour a porté une étude groupée de conception de la restauration sur des affluents de l'Adour maritime dans les Pyrénées-Atlantiques (Aran, Lihoury, Bidouze, Ardanavy) ; une vingtaine d'ouvrages étaient visés au départ, mais seule une dizaine de propriétaires ont été volontaires pour y participer. Cette étude coûtait environ 10.000 euros par ouvrage, auxquels chaque propriétaire a apporté une participation symbolique de 500 euros. L'objectif était de livrer à chaque propriétaire les éléments utiles pour poursuivre éventuellement la démarche sur l'un des différents scénarios produits par l'étude (effacement, arasement, équipement).

Sur ce sujet de la continuité écologique, il s'agit d'être prudent sur le contenu du SAGE car la réglementation existante est déjà très difficile à mettre en œuvre. Si l'on élargit la réglementation à d'autres parties du territoire, via le SAGE, il faudra justifier de la raison pour laquelle ces



secteurs n'avaient pas été retenus dans les listes réglementaires, qui servent à définir les territoires prioritaires ; or, c'est souvent expliqué par le fait que cela aurait été irréaliste (rapport coûts / bénéfices trop élevé) de retenir certaines parties du territoire dans les listes réglementaires.

Le SAGE doit plutôt avoir un rôle pour impulser, inciter, notamment dans les Barthes.

Une remarque est faite sur le secteur de l'Aran et de l'Arnavy, le long desquels il existe des digues qui protègent des boisements. Il serait utile de réhabiliter ces secteurs en tant que zones inondables, zones d'habitats pour les anguilles, etc.

Il serait intéressant que le SAGE permette d'engager des réflexions sur les zones qui pourraient être restaurées pour des enjeux multiples liés à la fonctionnalité des cours d'eau.

Sur les ouvrages latéraux, il est effectivement reconnu qu'un vrai champ de progrès peut être fait, pour lequel le SAGE peut être un levier, contrairement aux ouvrages transversaux où la situation est compliquée comme évoqué précédemment.

Il est enfin rappelé que sur les zones de Barthes, l'AFB avait émis le constat d'une dégradation de la qualité des milieux aquatiques. Dans ce cas, il apparaît peu souhaitable de travailler sur la question de la continuité biologique sans envisager de travailler en parallèle sur l'amélioration de la qualité de ces milieux (qualité d'eau, diversité des berges et des fonds, etc.).



SAGE Adour aval et projets territoriaux

Atelier de concertation « milieux aquatiques et humides »

14 mars 2018 – Sainte-Marie-de-Gosse

Feuille de présence

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Structure</u>	<u>Coordonnées e-mail</u>
Fabrice	MASSÉBOEUF	FSDAAMA 64	f.masseboeuf@federationpeche64.fr
Cécile	GALLATO	AUDAP	c.gallato@audap.org
Made-Laure	GUILLONIN	Ville ANGLET	ml.guillonin@anglet.fr
Résent	GARCIA	A.C.I NIFEN.	garcia.mifer@orange.fr
Nicolas	MENGIN	CD 40 SAGER	nicolas.mengin@landes.fr
Roger	PEYRES	Président ASA des barthes St Etienne d'Orthe	
Valérie	MICHEL	DDTM 64	valerie.michel@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Yves	PONS	CADPS	yves.pons@yahoo.fr
Patrick	LAFITE	SIBA	smbadourho@gmail.com
Tangy	LE PLAC	CEN Aquitaine	t.le-moal@cen-aquitaine.fr
Zahoun	Tous	J. Adour	



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE Adour aval et projets territoriaux

Atelier de concertation

« Milieux aquatiques et humides »

Mercredi 14 mars 2018 – Sainte Marie de Gosse

www.institution-adour.fr

Thèmes abordés dans l'atelier

QUALITE DE L'EAU ET USAGES PRIORITAIRES : connaissances générales, suivis, qualité DCE ; assainissement collectif et non collectif ; alimentation en eau potable ; baignade, loisirs

ACTIVITES ECONOMIQUES : impact des activités artisanales ; agriculture ; industrie, port de Bayonne et zone industrialo-portuaire ; prélèvements, économies d'eau

MILIEUX : gestion des cours d'eau ; zones humides ; barthes de l'Adour ; continuité écologique ; biodiversité, espèces invasives

AMENAGEMENT ET INONDATION : aménagement du territoire, prise en compte de l'eau et des milieux ; zones humides ; inondations



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Objectifs de l'atelier

Plan d'aménagement et de gestion durable

Le PAGD est le document de planification stratégique de la gestion de l'eau. Les dispositions peuvent être de différents types :

- orientations de gestion
- préconisations d'actions
- dispositions de mise en compatibilité
- actions de sensibilisation et de communication

Règlement

Le règlement est plus strict. Il contiendra quelques règles utiles, efficaces et soutenables.

Elles sont accompagnées de documents cartographiques.

Objectifs de l'atelier :

Il s'agit d'un premier temps de travail sur le contenu possible des documents du SAGE pour :

- ➡ Partager les éléments d'enjeux et de tendances prospectives
- ➡ Recueillir les idées et connaître les besoins du territoire pour des dispositions à prévoir
- ➡ Préfigurer le contenu des documents finaux du SAGE Adour aval

Les instances du SAGE travailleront par la suite sur ces idées pour confirmer ce qui peut être intégré au SAGE et de quelle manière.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Le déroulement de l'atelier

Les thèmes seront déclinés un par un.

Des éléments de contexte, d'enjeux ou de tendances seront évoqués et un temps de discussion sera consacré pour chaque thème → **environ 30 minutes par thème**

↳ Proposez vos idées !

Les documents disponibles avant la séance :

- état des lieux / diagnostic du SAGE
- document d'enjeux et objectifs
- scénario tendanciel



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Les rivières et les zones humides

Gestion des rivières

Des structures de gestion des cours d'eau existent sur l'ensemble du périmètre du SAGE. La gestion des cours d'eau est réalisée dans le cadre de programme de gestion cohérents. Des évolutions liées à la compétence GEMAPI sont en cours et devraient optimiser encore, à termes, l'exercice des compétences.

La connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau est renforcée par les études réalisées par les syndicats pour établir leurs programmes pluriannuels de gestion.

La gestion des cours d'eau mérite d'être améliorée dans les secteurs très urbanisés ou aménagés, dans un principe d'intégration, de restauration et de valorisation du milieu.

État, connaissance et gestion des zones humides

Dans le prolongement de la situation actuelle, les zones humides seront toujours menacées à l'avenir.

La connaissance des ZH sur le territoire du SAGE est hétérogène.

Elle est améliorée dans le cadre de l'élaboration du SAGE par l'étude d'inventaire des zones humides ; cette connaissance sera directement valorisable pour le territoire ; elle restera malgré tout toujours non exhaustive et à compléter et actualiser.

L'étude engagée va aller jusqu'à un travail de priorisation des zones humides en fonction de divers facteurs (fonctions remplies, enjeux de l'eau alentours, valeur patrimoniale, etc.). Ceci permettra éventuellement de prioriser les actions de gestion / préservation / restauration.

En termes de gestion, il n'existe pas de maîtrise d'ouvrage dédiée et les projets de gestion par des acteurs volontaires restent ponctuels. Il n'existe donc pas de stratégie de gestion globale, élargie et commune à un ensemble d'acteurs concernés.

Prise en compte des milieux dans les documents d'urbanisme

La prise en compte des milieux, et des zones humides en particulier, est très hétérogène dans les différents documents d'urbanismes du territoire du SAGE. Le SAGE, de par son opposabilité, peut essayer d'uniformiser progressivement cette prise en compte.



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Les rivières et les zones humides

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ Le SAGE peut réaffirmer les principes de gestion raisonnée des cours d'eau, y compris pour ceux situés en secteur très aménagé.
- ✓ Il sera nécessaire d'approfondir et actualiser les données d'inventaires de ZH pour compléter et « faire vivre » la base de données du SAGE. Plusieurs leviers possibles :
 - compléments d'inventaires à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ?
 - inciter les acteurs locaux à mener des inventaires sur la base d'un cahier des charges commun ?
 - récupération des données acquises dans le cadre de projets d'aménagements ;
 - etc.
- ✓ Les données ZH acquises dans le cadre de l'élaboration du SAGE devront être revalorisées sur le territoire auprès des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement. Le SAGE doit inciter à ce que les documents d'urbanisme prennent en compte les données et protègent les ZH.
- ✓ Le SAGE peut prévoir des zonages pour la définition de zones humides prioritaires, et des dispositions ou règles pour leur préservation. La nécessité sera confirmée selon les résultats de l'étude en cours (localisation, caractérisation et priorisation), mais l'idée peut tout de même être discutée dès à présent.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Les barthes de l'Adour

Élevage dans les barthes

L'activité est en difficulté et dépendante des MAE pour rester viable.

Compte tenu de ces difficultés, le risque existe de remise en culture ou de reboisement des prairies.

Les problèmes liés à la jussie vont s'aggraver à l'avenir et compliquent encore les activités de pâturage et de fauche

Gestion concertée

Il n'existe dans la plupart des cas pas de cadre de gestion concertée pour les ouvrages et niveaux d'eau dans les barthes (sauf quelques communes). Des conflits peuvent exister entre les différents usagers de la barthe.

Les barthes sont à la croisée de multiples enjeux imbriqués et indissociables, qu'il serait nécessaire de concilier au mieux : usages en présence, inondations, préservation des milieux humides, continuité écologique, etc. La gestion des ouvrages frontaux (Adour/barthes) et des ouvrages dans les barthes est au cœur de ces enjeux.

La réglementation sur les ouvrages est difficile à mettre en œuvre (déclaration obligatoire des ouvrages) ; de plus, des difficultés existent souvent pour identifier les propriétaires/gestionnaires des ouvrages.

Inondations

Le besoin de conforter le rôle des barthes comme champs d'expansion des crues a été souvent affirmé dans les travaux du SAGE.

Espèces invasives

La problématique des invasives est globale sur le périmètre du SAGE et perdurera sur le long terme.

Elle est majeure dans les barthes, liée à la jussie; la progression continue et met en péril l'activité agricole traditionnelle et la biodiversité.



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

Les barthes de l'Adour

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ Le SAGE doit inciter à une gestion multi-enjeux des barthes.
- ✓ Il serait utile de mettre en place des plans de gestion des niveaux d'eau et des ouvrages dans les barthes, à une échelle pertinente (par unité hydraulique?). Le SAGE peut affirmer cette idée.
- ✓ Le SAGE peut identifier les zones naturelles d'expansion des crues en vue de les préserver. Ce zonage pourrait être un moyen d'affirmer le rôle des barthes comme champ d'expansion des crues.

Article L212-5-1-1 :

Le SAGE comporte un PAGD définissant les conditions de réalisation des objectifs mentionnés à l'article L. 212-3, notamment en évaluant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma. Ce plan peut aussi :

4° Identifier, en vue de les préserver, les **zones naturelles d'expansion de crues**.

- ✓ Sur le sujet des espèces invasives, un travail peut être engagé pour réaliser un état des lieux/centralisation des connaissances, le partage des expériences et la définition, si possible, d'une stratégie de gestion collective (travail envisagé dès à présent en inter-SAGE avec les SAGE du bassin de l'Adour).
L'enjeu sera de consacrer l'attention sur les secteurs non encore envahis.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

La continuité écologique

Situation générale sur le périmètre du SAGE

L'axe Adour sur le périmètre du SAGE est un lieu de transit des espèces de poissons migrateurs.

Les affluents vers le piémont pyrénéen sont favorables pour la reproduction de certaines espèces (lamproie notamment).

L'enjeu particulier sur le territoire du SAGE est pour l'anguille : les barthes de l'Adour notamment représentent une zone de vie et de grossissement favorable pour les civelles qui remontent depuis l'océan.

Connaissance des ouvrages perturbant la continuité écologique

Le recensement des ouvrages frontaux entre l'Adour et les barthes est exhaustif. Ces ouvrages sont très nombreux et perturbent les connexions entre l'Adour et son lit majeur.

Les ouvrages dans les barthes sont également très nombreux et leur recensement n'est peut être pas complet ; l'information mérite d'être centralisée.

Les ouvrages transversaux sur les autres affluents sont probablement connus de manière exhaustive. L'information doit être centralisée au sein du SAGE.

Restauration de la continuité

Des difficultés existent pour l'application de la réglementation pour l'équipement d'ouvrages par les particuliers qui en sont propriétaires.

Certains ouvrages sur l'Aran font l'objet d'une animation et d'études dédiées pour l'amélioration de la continuité.

Des projets existent pour la restauration de la continuité entre l'Adour et les barthes sur 4 sites pilotes. L'équipement des ouvrages frontaux pour améliorer la continuité est prévu. Des préconisations de gestion et d'entretien à l'intérieur de la barthe ont également été formulées. Pour ces dernières, une mobilisation sera nécessaire sur le long terme pour l'aboutissement de ces projets.



Face à ces constats, quelles actions? Quels besoins?



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr

La continuité écologique

Votre avis sur quelques idées ou possibilités du SAGE...

NB : cette liste est absolument non exhaustive ! Il s'agit ici de quelques idées que nous souhaitons particulièrement mettre à la discussion, sans présager de leur devenir au sein des documents du SAGE

- ✓ Il serait utile de centraliser toute la donnée sur les ouvrages perturbant la continuité écologique, y compris pour les ouvrages à l'intérieur des barthes.
- ✓ Le SAGE peut inciter à reproduire sur d'autres barthes les démarches de restauration de la continuité Adour/barthes menées sur 4 sites pilotes. Il peut également renforcer la nécessité de poursuivre la gestion préconisée sur ces sites pilotes, pour l'aboutissement sur le long terme de ces projets.
- ✓ Le SAGE peut établir un inventaire des ouvrages problématiques et fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages pour améliorer la continuité biologique et sédimentaire.

Article L212-5-1-1 :

Le SAGE comporte un PAGD définissant les conditions de réalisation des objectifs mentionnés à l'article L. 212-3, notamment en évaluant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma. Ce plan peut aussi :

2° établir un inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques et prévoir des actions permettant d'améliorer le transport des sédiments et de réduire l'envasement des cours d'eau et des canaux, en tenant compte des usages économiques de ces ouvrages.

Article L212-47 :

Le règlement du SAGE peut :

4° Afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique, fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant à l'usage de l'eau figurant à l'inventaire prévu au 2° du I de l'article L.212-5-1.



Institution Adour - 15 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr